

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 25/03/2024

Membres en exercice : 10
Présents : 10
Votants: 10
POUR : 10
CONTRE : 0
ABST : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME,

Présents : Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Michel BIZE, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME, Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel BIZE

Objet: Vote du compte administratif - ourches - DE_2024_003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Séverine ANDRE, 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Jean-Louis GUILLAUME, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	47 078.88			252 611.68	47 078.88	252 611.68
Opérations exercice	8 405.87	61 762.44	140 897.54	176 355.20	149 303.41	238 117.64
Total	55 484.75	61 762.44	140 897.54	428 966.88	196 382.29	490 729.32
Résultat de clôture		6 277.69		288 069.34		294 347.03
Restes à réaliser		22 941.00				22 941.00
Total cumulé		29 218.69		288 069.34		317 288.03
Résultat définitif		29 218.69		288 069.34		317 288.03

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à OURCHES-SUR-MEUSE, les jour, mois et an que dessus.